

26 juil.- Décret n° 2006-076/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de KPESSI.....	14
26 juil.- Décret n° 2006-077/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de KPEDOME.....	15
26 juil.- Décret n° 2006-078/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de FAZAO.....	15
26 juil.- Décret n° 2006-079/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de KPARATAO.....	16
26 juil.- Décret n° 2006-080/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de KOLINA.....	16
26 juil.- Décret n°2006-081/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de NATCHITIKPL.....	17
26 juil.- Décret n° 2006-082/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de NAMPOCH.....	17
26 juil.- Décret n° 2006-083/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de chef de Canton de NATCHIBORE.....	18
26 juil.- Décret n° 2006-084/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de Régent de Canton de KANTINDI.....	18
26 juil.- Décret n° 2006-085/PR portant reconnaissance de la désignation par voie coutumière de Régent de Canton de BIDJENGA.....	19
26 juil. - Décret n° 2006-086/PR fixant les prix d'Achat du coton-graine et de cession des intrants aux producteurs pour la campagne 2006/2007.....	19

**ARRETE :**

Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation

25 juil. - Arrêté n° 0050/MATD portant expulsion et interdiction de séjour ..... 20

**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE****LOIS, ORDONNANCES, DECRETS ARRETES ET DECISIONS****DECRETS**

*DECRET N°2006-060/PR du 5 juillet 2006 portant adoption du document de politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain*

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Sur le rapport conjoint du ministre des Mines, Energie et Eau et du ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé de l'Hydraulique villageoise ;

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2005-055/PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2005-058/PR du 20 juin portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005-093/PR du 04 octobre 2005 portant attributions et organisation du ministère des Mines, Energie et Eau ;

Vu le décret n° 2005-074/PR du 26 août 2005 portant attributions et organisation du ministère délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche chargé de l'Hydraulique villageoise ;

Le Conseil des ministres entendu ;

**DECRETE :**

**Article premier** - Est adoptée la politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain, annexée au présent décret.

**Art. 2** - Le ministre des Mines, Energie et Eau et le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé de l'Hydraulique villageoise sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 05 juillet 2006

Le président de la République  
**Faure Essozimna GNASSINGBE**

Le Premier ministre  
**Edem KODJO**

Le ministre des Mines, Energie et Eau  
**Kokou Solété AGBEMADON**

Le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé de l'Hydraulique villageoise  
**Kassagné ADJONOU**